



RÈGLEMENT DU CONCOURS "INNOVATION BLEUE"

Édition 2022-2023

Article 1 : ORGANISATEUR

La fondation KRESK4OCEANS, fondation, dont le siège social est situé 79 rue de Miromesnil 75008 Paris, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 901 228 817 ; organise un jeu gratuit dénommé « la Course Bleue » (ci-après le « Concours ») du 03/10/2022 au 02/05/2023 (23h59) inclus (ci-après « Période du Jeu ») dans les conditions ci-après définies depuis son site Internet dont l'adresse est la suivante : <http://lacoursebleue.fr/> (ci-après le « Site »).

Article 2 : Objectif du Concours

Conscient de l'enjeu majeur qu'est la lutte contre la pollution de l'Océan par le plastique, KRESK 4 OCEANS a souhaité sensibiliser la jeunesse en développant le programme pédagogique de « la Course Bleue ».

Pour clôturer ce parcours pédagogique, KRESK 4 OCEANS invite les classes à participer au Concours « Innovation Bleue ».

Ce Concours vise à sensibiliser les élèves aux solutions déjà existantes pour protéger l'Océan de la pollution par les plastiques et à mettre en pratique les connaissances acquises tout au long de l'année avec la « Course Bleue » en réfléchissant à de nouvelles solutions ou de nouvelles manières de consommer pour lutter contre la pollution par les plastiques.

Il s'agit également de susciter la créativité des élèves en les invitant à soumettre leurs idées sous forme de réalisations concrètes : posters, maquettes, vidéos, etc.

Article 3 : Conditions de participation

Ce Concours est ouvert aux classes volontaires, du cycle 2 au cycle 3, issus d'écoles et de collèges publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer.

Etant précisé que chaque professeur s'engage à obtenir pour tout élève participant, une autorisation de leurs parents ou leur(s) représentant(s) légal(aux).

Article 4 : Modalités de participation

Pour participer au Concours, les professeurs volontaires, après avoir obtenu les autorisations précitées, inscrivent les classes :

- sur le site de la Course Bleue en remplissant le formulaire dédié, en ligne. (<https://lacoursebleue.fr/jeu-concours-innovation-bleue/>)

- par voie postale (KRESK 4 OCEANS, 79 rue de Miromesnil 75008 PARIS) en envoyant le formulaire téléchargeable sur le site de la course bleue.

Chaque classe a la possibilité de présenter plusieurs réalisations qui constitueront autant de candidatures et nécessiteront autant d'inscriptions distinctes au Concours. Avec un maximum de 3 inscriptions par classe.

Article 5 : Dossier de candidature

Les projets doivent avoir un lien direct ou indirect avec la lutte contre la pollution de l'Océan par les plastiques. Tout projet visant à lutter contre la pollution plastique à terre rentre donc dans le cadre du Concours.

Le choix de la réalisation est laissé libre : maquettes, posters, vidéos, etc.

Les productions peuvent être en deux dimensions (graphiques, picturales, photographiques, numériques) ou en volume (assemblages, modelages, installations...). Dans ce cas, elles sont photographiées ou filmées. Elles peuvent également être envoyées directement par voie postale.

Le dossier de candidature doit comporter impérativement :

- Le titre de la réalisation
- Une brève note d'intention, écrite avec les élèves, décrivant la réalisation et expliquant comment elle s'insère dans le projet d'année de la classe (400-2500 caractères);
- Par mail : une vidéo ou des photos numériques des réalisations (posters, maquettes.)

Poids maximum des photos : 3Mo.

Format : jpeg ou png

Poids maximum des vidéos : 30Mo.

Format : mp4 ou mov.

Par voie postale : directement les posters ou maquettes ou les photos/vidéos des réalisations

Seront disqualifiés les œuvres considérées hors sujets ou créées à partir d'image protégées.

Article 6 : Modalités de sélection

Les dossiers de candidatures sont examinés par un jury (ci-après le « Jury »), chargé d'évaluer les réalisations qui lui sont proposées, selon les critères suivants :

- 1- La pertinence de la production par rapport à la thématique du Concours
- 2- la qualité, la sensibilité, la créativité et l'originalité de la réalisation tant d'un point de vue du fond (pertinence et faisabilité du projet) que de la forme (critère esthétiques et techniques)
- 3- La valorisation d'un travail collectif.

Article 7 : Calendrier

Ouverture des inscriptions au Concours : 3 octobre 2022

Clôture des inscriptions : 2 mai 2023 (minuit).

Jury de sélection des lauréats : du 8 au 19 mai 2023

Annonce des résultats : 23 mai 2023

Article 8 : Dotation

Les lots (ci-après « Dotations ») mis en jeu sont les suivants :

1er prix pour les deux catégories « cycle 2 » et « cycle3 » : Visite de François GABART dans leur classe,

pour un moment d'échange.
Les Dotations peuvent faire l'objet de modification.

Article 9 : Attribution des gains

Le Jury sera composé de scientifiques et experts engagés pour la préservation de l'Océan et la lutte contre la pollution par les plastiques en mer et à terre.
A l'issue du Concours, le Jury désignera la réalisation primée dans chaque catégorie. Les classes lauréates recevront la visite de François Gabart pour un moment d'échange.
L'annonce du palmarès a lieu le 23 mai 2023.

Article 10 : Publication des résultats et droit à l'image

Les résultats du Concours seront publiés sur le site internet de la Course Bleue.

Les résultats du Concours, les participants, les lauréats ou encore les œuvres transmises dans le cadre du Concours, seront également susceptibles d'être relayés sur les différents supports de communication de KRESK 4 OCEANS, du trimaran SVR-Lazartigue et de François Gabart, ainsi que dans la presse. Ainsi les participants au Concours, autorisent KRESK4OCEANS à diffuser leurs images et œuvres et citer leurs noms, prénoms, classes, collèges à des fins de communication, sur tout type de support (photos et/ou vidéos).

Aucune œuvre ne sera retournée à son auteur. KRESK4OCEANS décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte.

S'agissant d'un Concours, aucun remboursement de frais ne sera effectué.

Article 11 : Traitement des données personnelles

Vos données personnelles seront traitées par KRESK4OCEANS et sont nécessaires à votre participation au Concours, notamment pour permettre à KRESK4OCEANS de contacter les lauréats. Vous disposez entre autres des droits d'accès, rectification, modification et suppression des données personnelles vous concernant traitées par KRESK4OCEANS, que vous pouvez exercer en adressant un courriel à l'adresse teamkresk@lacoursebleue.fr ou par voie postale à l'adresse suivant :

KRESK 4 OCEANS, 79 rue de Miromesnil 75008 PARIS.

Il vous sera demandé de communiquer tout élément permettant de justifier de votre identité dans le cadre de cette procédure d'exercice des droits.

Article 12 : Acceptation du Règlement

La participation au Concours implique l'acceptation entière et sans réserve des modalités énoncées dans le présent Règlement.

Etant précisé que la participation de chaque enfant des différentes classes de cycle 2 ou cycle 3 implique l'acceptation de leur professeur, leurs parents et représentants légaux des dispositions du présent Règlement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse e-mail suivante :

teamkresk@lacoursebleue.fr